

inscriptions à la Faculté (1). Il quittait le collège le 7 août 1736.

Ses études de droit terminées (2), Alexandre, suivant l'exemple de son père et de son grand-père, entra au parlement de Paris. Il devint conseiller, puis président à la troisième chambre des enquêtes.

Dix ans après, et quelques mois avant la mort du P. Jérôme, deux nouveaux enfants, X. et Z. de Murard, à l'identification desquels nous n'avons pu aboutir, venaient à Juilly achever leur éducation. Ils entraient le 2 octobre 1745, et sortaient le 26 août 1751 (3). Ils étaient admis en appartement privé, avec préfet particulier. Ils retrouvaient comme valet-chambrier le petit Lionois, resté au

(1) Alexandre de Murard prit des inscriptions les 18 janvier, 14 avril, 17 juillet, 31 octobre 1736, 15 janvier, 10 avril, 10 juillet 1737. Les registres de l'Econome portent : Ce 17 janvier 1736, frais d'un voyage à Paris pour y prendre les inscriptions 36 livres 10 sols et on a payé 10 livres 10 sols pour le louage d'un cheval pendant sept journées, — en avril, 33 livres 8 sols pour les inscriptions en droit, — ce 17 juillet, payé pour les inscriptions, compris la dépense de bouche et le cheval, 47 livres 18 sols.

(2) Alexandre était reçu bachelier en droit le 30 mars 1737. Consulter, à la Faculté de Droit de Paris, *Catalogus auditorum juris*, vol. 31 page, 207. — *Regestum examinum*, vol. 84, page 222. — Rien pour lui au *Regestum litterarum testimonialium quæ in Parisiensi juriurum facultate studiosis expeditæ sunt*, vol. 91.

Alexandre rencontra à la Faculté Jean-Claude Cropet de Varissan, Augustin-François de Pétitot, Jean Gauthier Jobert, Pierre Dephline de la Chartonnière, Michel-Jacques Turgot, Jean-François Joly de Fleury, Denis Guy-Coquille, Joseph-Marie Terray de Malherbe, Jean-Baptiste de Secondat, baron de la Brède.

(3) La pension revint à 8.627 livres 95 sols. Les enfants recevaient chaque année, au 1^{er} janvier, 48 livres par ordre de leurs parents.